



# CURATELLES ET TUTELLES, SANS DIFFICULTÉ

Formation destinée aux avocats intervenant en droit des majeurs protégés dans le cadre de la commission d'office et de l'A.J.

Préparation à l'examen écrit qui aura lieu en septembre 2019 dans le cadre de l'actualisation de la liste

## Animée par

**Valéry MONTOURCY**, avocat au barreau de Paris. L'expertise de M. MONTOURCY est reconnue en droit des majeurs vulnérables.

Il plaide devant les juges des tutelles et cours d'appel, dans toute la France ; il publie de nombreux articles juridiques spécialisés en droit des curatelles et tutelles (notamment dans la revue AJ Famille, éd. Dalloz) ; il enseigne cette matière à l'université et dispense des formations juridiques spécialisées.

**Séance unique**  
**Lundi 3 juin 2019**  
de 14h30 à 17h30

**A l'EFB**  
1, rue Pierre Antoine Berryer  
92130 Issy-les-Moulineaux

## Programme

### I – Les différentes mesures de protection juridique

- A) Les mesures de protection judiciaire
  - a. Sauvegardes de justice
  - b. Curatelles
  - c. Tutelles
  - d. Habilitations

- B) Les instruments contractuels d'anticipation :
  - a. Règles du régime matrimonial
  - b. Mandats

### II – Mesures de protection judiciaire : principes essentiels

- A) Nécessité
- B) Subsidiarité
- C) Proportionnalité
- D) Individualisation
- E) Intérêt du majeur

### III – Procédure de protection judiciaire

- A) Saisine du Juge des tutelles
- B) Instruction
- C) Décisions et recours

## Informations et inscription

Formation financée par le FIF-PL (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.



**Niveau 2**  
approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

**fco**  
Formation  
Continue  
Obligatoire  
Validation 2019  
**3**  
heures  
validées